

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Garantie d'emprunt DYNACITE 403 100 € - Réhabilitation de 25 logements Bât. La Combe Rue du Bugey

Séance du 31 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente-et-un juillet à vingt heures douze, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt-quatre juillet deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27

Membres présents : 15

Ms ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, ZANI Guy.

Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés : 3

Mmes JOLY Fabienne, MACHON Annie (représentée par M. BOURGEOIS Didier), MASNADA Isabelle (représentée par Mme BOURDONCLE Annie).

Membres absents : 9

Ms CHARVOLIN Roch, HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier, SAVEY Didier.

Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, LETRAY Marie-Odile, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : Madame PALAZZI-ZANI Nelly.

Soit : 15 présents, 2 pouvoirs.

Considérant l'emprunt d'un montant de 403 100,00 € (ci-après « le Prêt » ou « le Contrat de Prêt ») contracté par Dynacité Office Public de l'Habitat de l'Ain (ci-après « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (ci-après « le Bénéficiaire ») pour les besoins de financement de réhabilitation 25 logements situés au bâtiment « la Combe » rue du Bugey, pour lequel la Commune d'Hauteville (ci-après « le Garant ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « la Garantie ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du Code civil ;

VU le **Contrat de Prêt n° 77268 en annexe signé entre la Dynacité Office Public de l'Habitat de l'Ain et La Caisse des Dépôts et Consignations le 26/04/2018 ;**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 14 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (M. FERRARI Jean, Mme CARRARA Carole), 1 ABSTENTION (Mme PALAZZI-ZANI Nelly), les pouvoirs sont engagés,

- DECIDE :

ARTICLE 1er : Accord du Garant

Le Garant accorde son cautionnement à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 403 100,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 77268 constitué de 2 lignes du Prêt.

Le Contrat de Prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas

acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 :

Le Garant s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette garantie d'emprunt.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Bernard ARGENTI

A circular official stamp is partially visible, with the text 'Mairie de...' and '2018' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'B. Argenti'.